

# MONT-BLANC

## SAINT-GERVAIS

# Vers une fusion des sociétés des remontées mécaniques

La séance du conseil municipal a débuté, mercredi soir, par l'installation d'une nouvelle conseillère de l'opposition, Nadia Beitone, en remplacement de François Jouanin démissionnaire. Elle s'est poursuivie par l'adoption de deux délibérations relatives à la fusion des sociétés des remontées mécaniques. En effet, la Société d'équipement du Mont-Joly (SEMJ), chargée de la gestion du domaine de Saint-Nicolas de Véroce, a informé la mairie d'un projet de fusion avec la société des téléportés du Bettex Mont d'Arbois (STBMA) en charge du domaine skiable éponyme. Au préalable, la commune, déléguant des contrats de concession de service public, doit donner son accord.

« Le contrat de délégation de service public de la SEMJ arrivera à échéance fin avril 2019 » informait le maire Jean-Marc Peillex. « Ils se préparent sans doute à cette future échéance de concession », estimait Olivier Hottegindre, conseiller de l'opposition. Selon le maire, « la gestion des domaines proches s'en trouvera simplifiée ».

### Les tarifs des remontées votés mais...

Les élus procédaient ensuite au vote des tarifs des remontées mécaniques pour cet été. Si la STBMA a décidé d'ouvrir son domaine du 23 juin au 3 septembre, du côté de la SA des remontées mécaniques de Megève, l'ouverture ne se ferait qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet. L'assemblée municipale jugerait qu'avant de procéder au vote, les délégués devaient

s'entendre sur les dates d'ouverture pour un meilleur accueil du public. De ce fait, ils décidaient de voter pour les tarifs mais sous réserve que les dates d'ouverture soient harmonisées.

### Travaux de réhabilitation du pont du Diable

Autre gros dossier, l'approbation de la convention liant la commune au conseil départemental dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont du Diable, sur la RD909, estimés à 1,2 M€ TTC. Le projet prévoit des reprises ponctuelles de maçonnerie, l'installation d'une étanchéité haute, la rénovation des réseaux d'assainissement pour le pluvial, mais aussi de la chaussée et l'élargissement des trottoirs dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité avec remplacement des garde-corps (lire en page 9). « La sécurité, ce n'est pas le confort de certains », répondait Jean-Marc Peillex. Nous appliquons des normes départementales qui permettent, en agglomération, d'avoir une circulation à vitesse réduite. Les bordures de trottoirs seront même rehaussées ».

Dans un gros brouhaha, les élus devisaient alors sur la sécurité routière, les manières de conduire et sur la taille des engins agricoles peu adaptés à la région et aux voies de circulation... Le maire ramenait le calme et demandait l'approbation de la délibération recueillant le vote contre de Guillaume Mollard et les abstentions d'Olivier Hottegindre et Laurent Duffoug-Favre.

Évelyne PERINET-MARQUET



La STBMA, qui gère la partie Bettex mont d'Arbois du domaine skiable, a entamé les démarches pour fusionner avec la SEMJ, chargée de la partie Saint-Nicolas de Véroce. Archives photo Le DL

## Plusieurs demandes de subventions approuvées

Mercredi soir, les élus saint-gervolains ont également validé, malgré l'abstention de deux élus de l'opposition (Olivier Hottegindre et Laurent Duffoug-Favre), des demandes de subvention au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires.

Quatre projets sont concernés : le passage au gaz de ville du théâtre Montjoie (11 297 € de subvention pour un budget de 30 000 € HT), la création du parking des Pratz (30 000 € de subvention pour un budget de 84 000 € HT), l'agrandissement de l'épicerie communale de Saint-Nicolas de Véroce (34 000 € de

subvention pour un budget de 97 000 € HT) et la création d'un restaurant dans le club house du tennis (36 000 € de subvention pour un budget de 103 000 € HT).

### Tête Rousse refait surface

Par ailleurs, afin de poursuivre les études du glacier de Tête Rousse, une demande de subvention va être déposée auprès de l'État au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs qui peut abonder jusqu'à 80 % du montant des travaux.

Pour 2017, la campagne de mesures prévoit la mise en place par forage de capteurs de pression (piézomètres)

pour un coût de 50 000 €, l'installation et l'entretien d'un périmètre avec balisage (47 000 €), différents types de mesures (météorologiques, hydrauliques...) pour un total de 50 000 € et une coordination scientifique et logistique (hélicoptère) pour 38 000 €. La maîtrise d'œuvre de l'ensemble revient à 9 600 €.

Le budget prévisionnel du projet a été estimé à 196 000 €. « C'est le prix à payer pour la vie et la tranquillité des habitants et permettre la réduction du périmètre de sécurité » commentait le maire Jean-Marc Peillex.

E.P.-M.